



CHANGEMENT MAJEUR À LA TÊTE DU CENTRE ACER ET D'ACER DIVISION INSPECTION

*Auteur : Martin Pelletier, ing. f., Centre ACER
Collaboratrice : Geneviève Clermont, chimiste*

Le Centre ACER a récemment procédé à la refonte complète de son mode de gouvernance afin de répondre aux nouvelles exigences en matière de gouvernance émises par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Par le passé, le MAPAQ exigeait, pour les 16 centres d'expertise qu'il reconnaît, la formation des conseils d'administration représentatifs

des différents groupes d'intérêt des industries desservies par ces centres. Pour le Centre ACER, cette approche s'est traduite par la mise en place d'un conseil d'administration qui incluait des sièges réservés aux groupes et organismes suivants (présentés en ordre alphabétique) :

- Acheteurs autorisés ;
- Conseil de l'industrie de l'érable (CIE) ;

- Conseillers de clubs techniques en acériculture ;
- Équipementiers acéricoles ;
- Industrie agroalimentaire ;
- Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFPQ) ;
- Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

Toutefois, « l'affaire Louis Robert » a mené le MAPAQ à revoir ses exigences en matière de

gouvernance. Dorénavant, le ministère souhaite que chaque centre d'expertise soit géré par une majorité d'administrateurs indépendants afin de diminuer les risques d'ingérence dans la recherche et le transfert de connaissances. Il est important de souligner que les membres du conseil d'administration du Centre ACER ont toujours pris grand soin à ne pas utiliser leur position d'administrateur afin de contrôler directement la diffusion ou le déroulement de la recherche au Centre ACER. Le personnel en place leur en est d'ailleurs très reconnaissant pour cette attitude des plus professionnelles. De plus, la composition du conseil d'administration du Centre a légitimé de mettre en place les contre-pouvoirs permettant d'assurer que les orientations résultaient de négociations de bonne foi entre tous les bénéficiaires.

Ainsi, comme tous les centres d'expertise reconnus par le MAPAQ, le Centre ACER a dû mettre à jour sa structure de gouvernance. Pour ce faire, un comité regroupant des membres du conseil d'administration du Centre a développé un nouveau modèle de gouvernance en compagnie de la direction et d'une consultante. Pour le Centre ACER ainsi que pour ACER Division Inspection (deux personnes morales distinctes avec des formes juridiques différentes), le conseil d'administration sera structuré de la façon suivante :

- trois administrateurs indépendants parmi lesquels seront issus le président et le vice-président, en rotation ;

- un représentant des PPAQ ;
- un représentant du CIE.

Les conseils d'administration du Centre ACER et d'ACER Division Inspection seront composés des mêmes personnes. Également, le Centre ACER mettra sur pied un comité consultatif composé de certains de ses membres afin de conserver un bon contact avec le milieu acéricole québécois. L'objectif de cette mesure est d'avoir un comité consultatif représentatif du milieu acéricole qui sera dirigé par son propre président. Quant au président du Centre ACER, il pourra consulter ce groupe afin d'orienter ses décisions. Bien entendu, il n'aura pas le droit de vote lors des décisions de ce comité consultatif. Les changements à la gouvernance du Centre ACER et d'ACER Division Inspection devraient entrer en vigueur au début de l'année 2021. Pour plus de détails sur ces structures, vous pouvez consulter le site centreacer.qc.ca.

Enfin, il ne faut pas passer sous silence l'arrivée de la nouvelle directrice générale du Centre ACER et d'ACER Division Inspection, madame Geneviève Clermont. Madame Clermont, chimiste de formation, fera bénéficier le Centre et sa filiale commerciale de ses nombreuses années d'expérience en recherche et développement dans le milieu des cosmétiques et des parfums. Elle aborde ce nouveau défi dans une perspective de collaboration avec les différents intervenants et elle vise à vitaliser davantage le Centre grâce à sa personnalité dynamique. L'occasion se prête

LA NOTION D'INDÉPENDANCE

Dans sa démarche de refonte des systèmes de gouvernance des centres d'expertise, le MAPAQ a pris soin de définir clairement la notion d'indépendance des administrateurs : est indépendante toute personne qui n'a pas entretenu de liens d'affaires ou d'emploi et qui n'est pas directement impliquée par les travaux d'un centre d'expertise depuis au moins deux ans.

donc pour remercier monsieur Yves Bois pour ses nombreuses années de service à la barre du Centre ACER à titre de directeur général.

À présent, le Centre ACER et ACER Division Inspection entrent dans une phase de changements profonds qui s'inscrit parfaitement dans leur plan stratégique 2020-2025 et qui, à terme, permettra de mieux servir la communauté acéricole québécoise et internationale.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cet article, vous pouvez contacter monsieur Martin Pelletier au 819 369-4000, poste 402 ou à martinpelletier@centreacer.qc.ca. 🍀

